

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accueil des élèves dans les internats Question écrite n° 29138

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions d'accueil des élèves dans les internats. Le 13 avril 2020, le Président de la République annonçait la réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai 2020. Depuis, M. le ministre a précisé les modalités de réouverture des écoles, collèges et lycées notamment sur la base du volontariat. L'inquiétude reste importante au niveau des internats. En effet, de nombreux chefs d'établissements, familles et élèves ne connaissent pas les modalités du retour vers les classes. La situation des internats demande des précautions et une vigilance particulière : les élèves vivent dans des espaces restreints et sont tous en contact. Ainsi, afin d'éviter toute discrimination, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant aux conditions d'accueil des pensionnaires dans ces établissements scolaires à compter du 11 mai 2020.

Données clés

Auteur: M. Vincent Ledoux

Circonscription: Nord (10e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29138 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>5 mai 2020</u>, page 3192 **Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)